5/1003-0-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1 - DEMANDE D'OUVERTURE

DOCUMENT 8 bis ~~- STAGE / Epreuve intégrée /~~ Application de l'art. 117 du décret ~~/ Alternance~~ (1)

Demande d'ouverture d'une unité de formation organisée sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :

☒ (1) Pouvoir organisateur : **Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant wallon (C.P.F.B.) - Enseignement libre de promotion sociale - asbl**

☐ (1) ~~Directeur(trice) de l'Institut pour la Communauté française~~ :

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : **C.P.F.B.**
adresse complète : **rue des Wallons, 6**
1348 Louvain-la-Neuve
n° de matricule : **2 308 004**
n° de téléphone : **010/47 82 49**

Date et signature ~~du chef d'établissement de la C.F. ou~~ du représentant du P.O. subventionné : (1)(2)

le 12.01.96.

2. Transmis en date du ..... (3) par le réseau :

☐ (1) ~~Communauté française~~
☐ (1) ~~Provincial et communal~~
☒ (1) Libre confessionnel
☐ (1) ~~Libre non confessionnel~~

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 96 20 11 V 3 6 51

~~Stage / Epreuve intégrée /~~ Application de l'article 117 du Décret ~~/ Alternance~~ (1)

"Encadrement : projet de formation individualisé"

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 page

5. Capacités préalables requises repris en annexe n°2 de 1 page

6. Classement de l'unité de formation :

☐ (1) ~~Enseignement~~ ~~secondaire~~ ~~transition (1)~~ ~~qualification (1)~~
~~degré~~ ~~inférieur (1)~~ ~~supérieur (1)~~
☒ (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : pédagogique (2)
☐ (1) ~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)~~

7. Programme ~~du stage / de l'épreuve intégrée /~~ application de l'art. 117 du Décret ~~/ Alternance~~ (1)
7.1. pour les étudiants repris en annexe n°3 de 1 page
7.2. pour le personnel chargé de l'encadrement repris en annexe n°4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales repris en annexe n°5 de 1 page

9. Chargé de cours repris en annexe n°6 de 1 page

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

10. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4)
9620 11 U 36 51

10.1. Etudiant : 40 périodes

10.2. Encadrement :

Dénomination des cours (2)	Classement des cours (6)	Code U (7)	Nombre de périodes ~~par élève~~ par groupe d'élèves (1)(5)(8)
Encadrement : projet de formation individualisé	CT	I	20
	TOTAL DES PERIODES		20

V

---

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)) :

avis favorable à condition de tenir compte de l'annexe

Gfroidcl

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière : Cf remarque ci-dessus

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 01 FEV. 1996 Signature :

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) 1 période = 50 minutes
(6) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(7) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(8) Le total de ces périodes sera prélevé sur la dotation de périodes

Finalités de l'unité de formation

1. Finalités générales :

   Conformément à l'article 7, paragraphes 1 et 2 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

   - concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
   - répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, du monde associatif et des milieux économiques, sociaux et culturels.

2. Finalités particulières :

   Cette unité de formation vise à apporter un encadrement particulier aux étudiants engagés dans l'enseignement supérieur qui y connaissent l'échec, qui souhaitent se réorienter ou recommencer leurs études avec de meilleures chances de réussite.

   Cet encadrement consiste à accompagner les apprenants dans les différentes étapes qui les conduiront à assurer, en meilleure connaissance de cause, un choix personnel et fondé d'études et de formation.

Capacités préalables requises

1. L'apprenant prouvera qu'il est capable :

   - en langue française :

     ↳ de comprendre un message écrit ou oral en :
     - déterminant l'objet du message;
     - identifiant les émetteurs;
     - restituant un message qui contient de 3 à 5 éléments d'information.

     ↳ d'émettre oralement ou par écrit un message visant à :
     - exprimer ou solliciter une information;
     - exprimer les éléments essentiels d'un texte écrit du niveau d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

   - en mathématique :

     ↳ sur base d'une situation-problème du domaine numérique, algébrique et/ou géométrique
     - d'assumer la codification de propositions et de réflexions dans un des trois langages traditionnels : langage usuel, langage symbolique, langage graphique;
     - de clarifier les hypothèses;
     - de mener un raisonnement déductif court en usant de rigueur et de sens critique;
     - d'observer, de classer et de comparer les êtres mathématiques rencontrés dans un environnement plus riche.

   En outre, pour être admissible dans cette unité de formation, l'étudiant devra être régulièrement inscrit dans deux unités de formation choisies parmi les trois suivantes :

   - Développement des compétences de base de l'enseignement supérieur;
   - Perfectionnement en langages usuels de l'enseignement supérieur;
   - Formation d'adaptation personnelle et intégrée dans l'enseignement supérieur.

2. Titre pouvant en tenir lieu : CESS ou tout autre titre permettant l'inscription en qualité d'étudiant régulier dans l'enseignement supérieur reconnu par la Communauté française.

   En outre, pour être admissible dans cette unité de formation, l'étudiant devra être régulièrement inscrit dans deux unités de formation choisies parmi les trois suivantes :

   - Développement des compétences de base de l'enseignement supérieur;
   - Perfectionnement en langages usuels de l'enseignement supérieur;
   - Formation d'adaptation personnelle et intégrée dans l'enseignement supérieur.

Programme de cours

Pour les étudiants : 40 périodes

A travers son travail personnel, les échanges avec ses pairs et l'accompagnement méthodologique d'un enseignant, l'étudiant sera amené à :

- repérer les ressources internes et externes disponibles pour réussir des études d'enseignement supérieur et surmonter les obstacles probables;
- identifier son profil d'apprentissage et de formation;
- recueillir, dans la vie socio-professionnelle, les informations complémentaires indispensables pour éclairer son choix en y intégrant les éléments de la réalité;
- analyser les informations personnelles et environnementales recueillies en vue de pouvoir définir progressivement un nouveau projet d'études et de formation;
- se construire un nouveau projet d'études et de formation bien cerné et fondé;
- présenter oralement ce projet, les choix et les arguments qui le fondent.

Programme de cours

Pour le personnel chargé de l'encadrement : 20 périodes par groupe d'étudiants

A travers sa participation aux travaux de groupe et des entretiens individuels avec chaque étudiant, l'enseignant sera chargé de :

- clarifier avec les étudiants leurs ressources et leurs profils d'apprentissage;
- vérifier la pertinence des informations recueillies par les étudiants et en garantir une analyse rigoureuse et intégrant les facteurs de différentes natures (vocationnels, motivationnels, aptitudes et compétences);
- favoriser l'émergence et faciliter la construction par chaque étudiant d'un projet fondé;
- assurer des échanges équilibrés entre pairs à propos des projets respectifs;
- mettre en oeuvre le processus d'évaluation qui fera l'objet d'une convention avec l'étudiant.

Fixation des capacités terminales :

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant présentera un projet de formation personnalisé en faisant la preuve qu'il y intègre au moins un élément d'ordre cognitif, un élément d'ordre motivationnel et un élément d'ordre méthodologique.

Le degré de maîtrise sera fonction de la pertinence et de la cohérence des choix et arguments qui fondent le projet et de la qualité de la présentation orale.

Profil des chargés de cours

Un ou des enseignants.